

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EN CLASSE DE SECONDE

**OBJECTIFS, REPÈRES ET
RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À
DESTINATION DES ÉQUIPES
PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

**A LA LOUPE : CHOIX DES
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ**

Janvier 2019

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
OBJECTIFS	3
LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES	4
ORGANISATION POSSIBLE DE L'ANNÉE EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	6
REPÈRES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES	7
REPÈRES.....	7
RESSOURCES PEDAGOGIQUES POUR LA CLASSE DE SECONDE	10
Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.....	10
Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés	11
Axe 3. Elaborer son projet d'orientation	12
CHOIX DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU COURS DE LA CLASSE DE SECONDE....	14
COMMENT PRESENTER LES NOUVEAUX PARCOURS AU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUX ELEVES ET A LEUR FAMILLE ?	14
COMMENT EXPLIQUER LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE ?.....	15
COMMENT AIDER LES ELEVES DE CLASSE DE SECONDE A FAIRE DES CHOIX REFLECHIS ?.....	17
LA PROCEDURE D'ORIENTATION ET LA FICHE DIALOGUE – SUR QUELS POINTS PORTE LA DECISION ?.....	22
QU'EN EST-IL DES MODALITES D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE ?.....	23
ANNEXE : DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	24

PRÉAMBULE

L'accompagnement, essentiel pour une orientation progressive tout au long de la scolarité, est renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir et de formation. Il s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. La réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, vont donner à l'élève plus de temps pour faire ses choix et favoriser sa réussite.

Dans le cadre de cette réforme, l'accompagnement à l'orientation est mis en œuvre pour les classes de seconde dès la rentrée 2018. Ce temps dédié prépare les élèves à l'entrée en classe de première et à leurs choix de spécialités en voie générale ou de série en voie technologique en fonction de leurs goûts et de leurs potentialités. La problématique du choix des enseignements de spécialité est abordée dans ce guide en dernière partie du document.

Cet accompagnement permet de mieux personnaliser les parcours et de valoriser toutes formations y compris l'apprentissage.

À partir de janvier 2019, les régions participeront également à l'accompagnement à l'orientation en organisant l'information sur les métiers et les formations lorsque la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » entrera en application.

Les établissements scolaires sont le lieu principal du processus de l'orientation au plus près des aspirations et des besoins des élèves.

OBJECTIFS

► L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique

Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel d'heures dédié à l'orientation.

Cet accompagnement permet de faire le point sur les compétences de chaque élève et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines.

Des actions complémentaires d'orientation sont également prévues : semaines de l'orientation, forum des métiers, périodes d'observation. Elles seront organisées en partenariat avec les régions – dont le rôle est renforcé- les acteurs de l'enseignement supérieur et des représentants des mondes économique, professionnel et associatif.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé pour la préparation de leur orientation future. Le rôle du professeur principal et du coordonnateur d'ULIS, le cas échéant en lien avec l'enseignant référent de l'élève, est primordial. Ainsi, le parcours d'orientation de l'élève doit être pensé bien en amont des procédures d'orientation notamment lors des réunions de l'équipe de suivi de la scolarisation. L'enseignant référent chargé du suivi du projet personnalisé de scolarisation peut être sollicité en qualité d'expert et personnel ressource par les équipes éducatives.

Afin d'accompagner les établissements scolaires pour l'accueil et l'accompagnement des élèves en situation de handicap, un guide « Qualinclus », outil d'auto-évaluation est mis à leur disposition. Il s'agit de viser la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers, tout en contribuant à la mise en place de conditions de travail sereines pour les personnels en associant les partenaires. La fiche 4 « sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap » concerne plus particulièrement le parcours d'orientation.

► L'aide au choix de l'orientation se décline en trois grands axes pédagogiques :

- ➔ découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- ➔ connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- ➔ élaborer son projet d'orientation.

Le volume horaire dédié à chacun de ces trois objectifs varie selon le niveau d'enseignement.

► Organisation

Le volume horaire est, à titre indicatif, de **54 heures annuelles** incluant des actions ponctuelles dédiées à l'orientation : les deux semaines de l'orientation (novembre-décembre et janvier-février), des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur, etc...

Le plan d'actions pour la mise en œuvre des trois axes de l'accompagnement à l'orientation est défini dans le volet orientation du projet d'établissement. Le choix des actions menées et des partenariats peut être élaboré par les équipes éducatives, dans le cadre du conseil pédagogique, afin de prendre en compte les spécificités ou les besoins locaux et de permettre les expérimentations.

Ce guide précise les repères et propose des pistes d'action possibles et des ressources pour l'organisation de l'accompagnement à l'orientation en lycée général et technologique.

LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Préfiguration de la mise en place de l'accompagnement à l'orientation à la rentrée 2018.

En classe de **seconde**, les lycéens s'engagent dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation. Les objectifs sont de dépasser les représentations liées au genre ou au milieu social d'origine et de choisir leur voie et leurs enseignements de spécialité ou leur série pour le cycle terminal du lycée. Les semaines de l'orientation contribuent tout particulièrement à initier cette démarche exploratoire. Une période d'observation en milieu professionnel est possible au cours de l'année scolaire.

- ▶ **Perspective pour la rentrée 2019.**

Ces actions seront élaborées en lien étroit avec les régions notamment en organisant l'information sur les métiers et les formations.

En classe de **première**, les lycéens poursuivent l'exploration des secteurs professionnels et des domaines de formation. Ils sont amenés à approfondir leurs recherches sur des secteurs en lien avec leurs intérêts, à étudier des cas concrets, à travailler à partir de rencontres avec des professionnels ou des enseignants-chercheurs et à mener des projets de groupe. Ils se familiarisent avec les enseignements et les méthodes de travail post-baccalauréat via des **journées d'immersion** dans des établissements de l'enseignement supérieur.

En classe de **terminale**, les lycéens affinent leur projet d'orientation, ils formulent des vœux de poursuite d'études, complètent leur dossier sur la plateforme Parcoursup, s'entraînent à présenter leur projet et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils approfondissent leur connaissance des enseignements et des méthodes d'enseignement par des **journées d'immersion** dans des établissements de l'enseignement supérieur, **des journées portes ouvertes, des séances organisées par les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur...**



- ▶ **Les actions élaborées par les équipes pédagogiques permettent de :**

- utiliser des cas concrets et des supports diversifiés (textes littéraires ou journalistiques, documents iconographiques, tableaux statistiques, vidéos...),
- articuler travail en autonomie et travail en groupe,
- mettre en pratique des compétences travaillées de manière transversale dans le cadre des enseignements disciplinaires et de l'accompagnement personnalisé tels que l'acquisition d'une plus grande autonomie, la prise d'initiative, le développement de compétences de recherche documentaire, l'utilisation des outils numériques, les compétences écrites et orales.

Pour lutter contre les phénomènes d'autocensure, il est indispensable de faire travailler les élèves sur une variété de secteurs professionnels et de domaines de formation, d'effectuer des comparaisons régionale, nationale et internationale afin de mettre en perspective les domaines étudiés et d'**ouvrir le champ des possibles** en s'appuyant sur les dispositifs tels que les parcours de réussite ou les cordées de la réussite et plus largement sur les étudiants ambassadeurs (dans les profils desquels les lycéens peuvent se projeter).

► L'outil de suivi

L'utilisation d'un outil de suivi de type **carnet de bord** (papier ou numérique) ou **portfolio** est encouragée. Elle permet à l'élève de se constituer progressivement un portefeuille de compétences afin de recenser tous ses acquis au cours du lycée et de les valoriser.

Les semaines de l'orientation

Ces deux temps forts visent à permettre à chaque lycéen de préciser son projet. Les deux semaines contribuent à ouvrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle à chaque niveau du lycée.

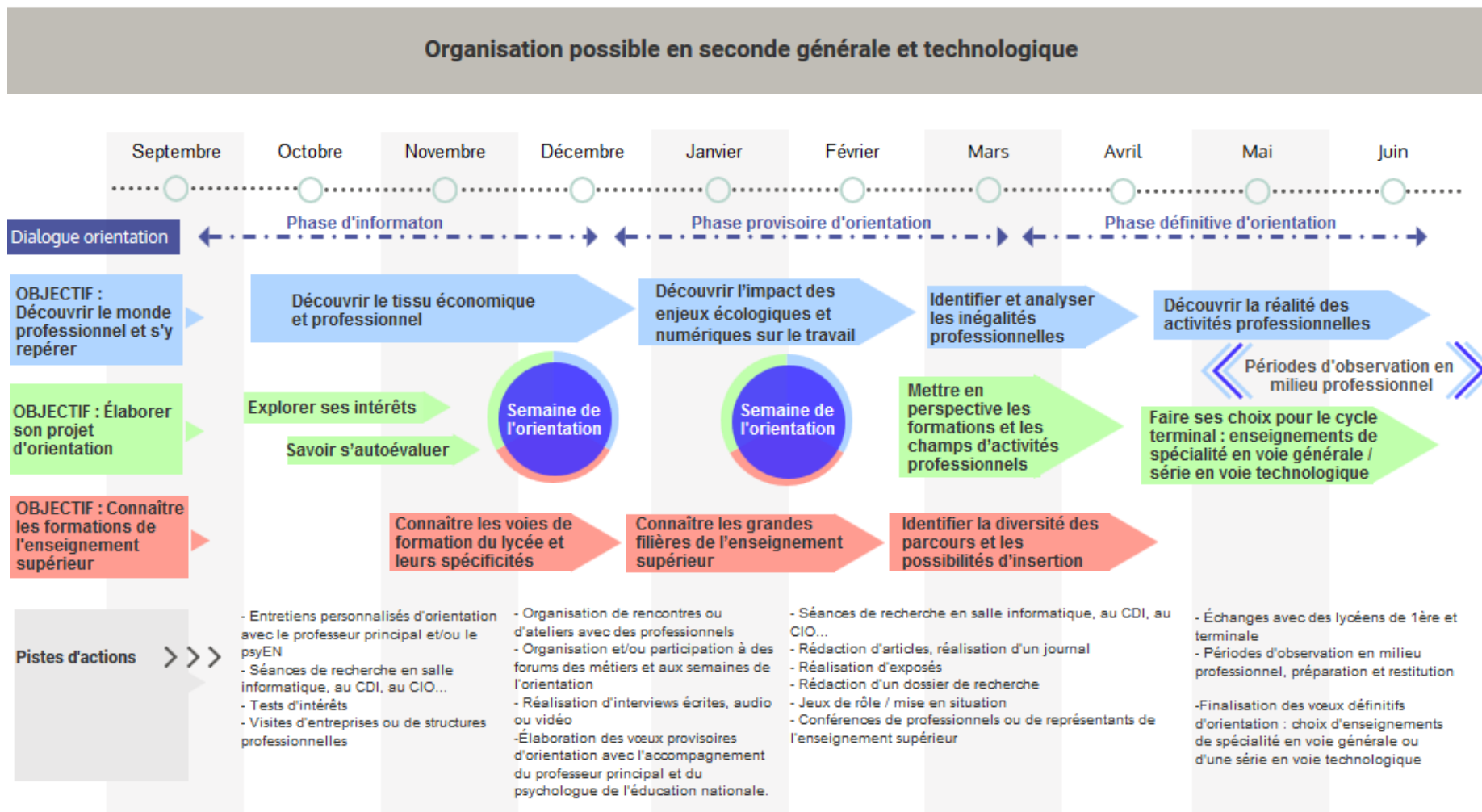
La première semaine de l'orientation, située fin novembre-début décembre, constitue un temps d'exploration et de réflexion et la deuxième semaine, située fin janvier-début février, permet de poursuivre et d'affiner la réflexion.

Au cours de ces deux semaines, un ensemble d'actions et d'événements est organisé au sein du lycée et en dehors. Le lycéen peut ainsi :

- échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet ;
- rencontrer et échanger avec des acteurs de l'enseignement supérieur (étudiants comme enseignants) et des représentants des mondes économique et professionnel ;
- visiter des établissements de l'enseignement supérieur ;
- prendre connaissance des ressources qui peuvent l'aider à construire son projet d'orientation.

Ces semaines peuvent également donner lieu à des rencontres avec les parents pour présenter les actions menées en lien avec l'orientation ainsi que les dates clés des procédures d'orientation et d'admission.

ORGANISATION POSSIBLE DE L'ANNÉE EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



REPÈRES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

REPÈRES

AXE 1 : Découvrir le monde professionnel et s’y repérer <i>Volume horaire indicatif: 20 heures</i>	AXE 2 : Connaître les formations de l’enseignement supérieur <i>Volume horaire indicatif : 16 heures</i>	AXE 3 : Elaborer son projet d’orientation <i>Volume horaire indicatif : 18 heures</i>
Acteurs : intervenants mandatés par la région et membres de la communauté éducative	Acteurs : intervenants mandatés par la région, acteurs de la communauté éducative et de l’enseignement supérieur et leurs débouchés	Acteurs : les acteurs de la communauté éducative, tout particulièrement les professeurs principaux, les PsyEn et les professeurs documentalistes
<p>1° Découvrir le tissu économique et professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir : <ul style="list-style-type: none"> - la diversité des organisations aux niveaux national et régional qui participent à la production : <ul style="list-style-type: none"> o définir les notions de fonction, métier, emploi, travail ; o identifier les différents secteurs d’activité, les branches, les professions, les métiers ; o décrire les différences de rémunération liées au travail ; - les opportunités offertes par les différents secteurs d’activité : <ul style="list-style-type: none"> o identifier les secteurs d’activité qui recrutent et qui ne recrutent pas, au niveau régional, national, européen - l’entrepreneuriat. • Repérer la place de l’innovation dans le tissu économique et professionnel <ul style="list-style-type: none"> - analyser la place de l’innovation dans l’économie à partir de cas concrets ; - comprendre les impacts de l’innovation sur les activités professionnelles et sur le fonctionnement des organisations productives. 	<p>1° Connaître les enseignements de spécialité en lycée général et les séries en lycée technologique et leurs spécificités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les voies de formation en lycée : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les spécificités des voies générale et technologique en termes de méthodes de travail, disciplines enseignées, de débouchés. • Connaître les différentes séries en voie technologique : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les différentes séries de la voie technologique, les disciplines et les enseignements spécifiques proposés. • Connaître les différents enseignements de spécialité en voie générale : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les enseignements de spécialité et les différentes combinaisons possibles, connaître les options possibles. 	<p>1° Explorer ses intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir et explorer ses intérêts à partir de tests ou questionnaires d’intérêt. • Se préparer aux entretiens d’orientation menés par les enseignants en collaboration avec les psychologues de l’éducation nationale. • Affiner ses centres d’intérêt à partir des entretiens d’orientation.

<p>2° Découvrir l'impact des enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux écologiques <ul style="list-style-type: none"> - étudier l'impact et les enjeux des questions environnementales pour le travail - étudier des exemples de secteurs d'activités et d'entreprises (énergies renouvelables, recyclage,...) • Les enjeux numériques <ul style="list-style-type: none"> - étudier des exemples concrets d'entreprises pionnières dans le numérique ; - étudier l'impact et les enjeux des évolutions du numérique, de la domotique, de l'intelligence artificielle... pour le travail. • Découvrir les secteurs et métiers d'avenir 	<p>2° Connaître les grandes filières de l'enseignement supérieur, leurs conditions et modalités d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le schéma d'enseignement de l'enseignement supérieur : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les grandes filières de l'enseignement supérieur, les différents diplômes et leurs spécificités ; - repérer les passerelles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur. • Identifier les contenus et les attendus des formations de l'enseignement supérieur. • Mettre en cohérence ses choix de disciplines de spécialité ou de série avec les contenus des formations de l'enseignement supérieur ou des domaines d'études visés. 	<p>2° Savoir s'autoévaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier ses points forts, ses points faibles, ses processus d'apprentissage dans une perspective d'autoévaluation et de progressivité. • Apprendre à hiérarchiser / formuler des choix de professions selon les critères personnels explicites • Repérer les différents facteurs à considérer pour prendre une décision concernant son orientation
--	--	---

<p>3° Découvrir la réalité des activités professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer une période d'observation ou une visite en milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> - identifier et postuler auprès d'organisations pour une période d'observation ; - préparer des questions et des éléments à observer ou rechercher pendant la période d'observation. • Effectuer une période d'observation en milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> - observer la réalité d'activités professionnelles ; - savoir être acteur au cours de cette observation : poser les questions préparées, effectuer ses recherches pour mieux connaître l'organisation, le métier observé • Réaliser une restitution de son expérience en milieu professionnel : <ul style="list-style-type: none"> - rédiger un compte rendu de son expérience ; - comparer les différentes expériences vécues ; - savoir présenter son expérience à l'oral. 	<p>3° Identifier la diversité des parcours et les possibilités d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les principaux débouchés en fonction des formations de l'enseignement supérieur à partir d'exemples variés. • Découvrir les possibilités offertes par la formation tout au long de la vie. 	<p>3° Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir à partir d'un métier, un secteur d'activité les différents choix de spécialités ou de série à réaliser en première et terminale et les différents parcours possibles de formation de l'enseignement supérieur pour y accéder • Découvrir à partir d'une formation de l'enseignement supérieur les différents secteurs d'activité ou métiers qui peuvent y être associés. • En fonction des appétences personnelles mettre en perspective des champs d'activités professionnels et des formations
<p>4° Identifier et analyser les inégalités professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et analyser les inégalités dans le monde professionnel : <ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes formes d'inégalités, les étudier à partir de statistiques et de cas concrets ; - identifier les stéréotypes et les classifications sexistes pour pouvoir les dépasser. 		<p>4° Au regard du travail de réflexion amorcé au cours de l'année, faire ses choix pour le cycle terminal du lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir la voie d'enseignement général ou technologique en lien avec ses goûts, ses intérêts et aptitudes • Choisir ses enseignements de spécialité pour la classe de première générale • Choisir sa série pour la classe de première technologique.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES POUR LA CLASSE DE SECONDE

Axe 1. Découvrir le monde professionnel et s'y repérer

1° Découverte du tissu économique et professionnel et 2° Découvrir l'impact des enjeux écologiques et numériques sur le monde du travail

Pour mettre en œuvre ce premier objectif, il est souhaitable de :

- s'appuyer sur le contenu disciplinaire des enseignements exploratoires (tout particulièrement les notions de production/consommation, d'organisations productives... vues en SES et PFEG) pour aborder aussi bien au niveau régional que national la découverte du tissu économique ;
- co-construire certaines séquences d'activités avec les représentants des régions et/ou des branches professionnelles.

Activités possibles

- Découverte des entreprises :
 - le site de l'INSEE propose une activité qui permet de découvrir ce que sont les entreprises, les groupes, les multinationales, les types de production. Une activité peut être construite à partir des informations : <http://www.statapprendre.education.fr/insee/entreprises/default.htm> ;
 - un site Eduscol : <https://direct.eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/septembre-2017/connaitre-monde-entreprise>
- Découverte des autres organisations productives : montrer que le tissu économique d'un pays comporte d'autres types d'organisations que les entreprises (administrations publiques, organisations de l'économie sociale et solidaire telles que mutuelles, associations)...
- Découverte des professions : faire une recherche sur les différents métiers à partir de domaines d'activités ou de secteurs : <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Découverte des secteurs d'activités et des branches professionnelles : découverte des différentes activités professionnelles qui composent un métier : par exemple, faire travailler les élèves sur le secteur « architecture et constructions » pour qu'ils se rendent compte de la multiplicité des activités.
- Participation des régions dans la mise en place de forums métiers, dans les semaines de l'orientation : co-construction d'activités pédagogiques fondées sur l'intervention des représentants de la Région ou des branches professionnelles au sein des établissements et mise en place par la région de découvertes d'entreprises ou de bassins d'activités.
- La prise en compte des évolutions des métiers : <https://www.orientation-pour-tous.fr/tutoriel/je-veux-decouvrir-les-metiers/je-veux-trouver-un-metier-qui-recrute-dans-les-annees-a-venir/>
- Expliquer les différences de rémunération liées au travail (niveau de qualification, responsabilité, pénibilité, ancienneté, etc.) Par exemple, une activité statistique peut-être créée à l'aide d'un tableur à partir du site de l'INSEE « salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1370897>

4° Identifier et analyser les inégalités professionnelles

Il est souhaitable de penser ce sujet en collaboration avec les professeurs d'EMC qui traitent de la question des inégalités et des discriminations et des professeurs de SES qui traitent des questions de stéréotypes et de la socialisation en fonction du sexe.

Activités possibles

- Le site de l'INSEE propose des données sur l'égalité femmes-hommes :
 - « femmes, hommes, l'égalité en question » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586439?sommaire=2586548>
 - « des inégalités professionnelles persistantes entre les sexes mais moindres pour les nouvelles générations » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285763>
- Le Cereq propose un ensemble de ressources : <http://www.cereq.fr/index.php/articles/Points-sur-des-grands-themes-de-travail-du-Cereq/Les-inegalites-de-genre-dans-les-travaux-du-Cereq>
- Le ministère de l'enseignement supérieur a publié en avril 2017, un article sur la parité dans l'enseignement supérieur : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/9/EESR9_ES_26-la_parite_dans_l_enseignement_superieur.php
- Le réseau Canopé propose un ensemble de ressources : https://www.reseau-canope.fr/lutte-contre-les-inegalites/egalite-fillesgarcons.html?tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=rayon%253A%252FLyc%25C3%25A9e
- Séquences pédagogiques sur le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Pistes-pedagogiques-sur-l-egalite>

Axe 2. Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés

Il est souhaitable de travailler avec le ou la psychologue de l'éducation nationale (PsyEn) et les professeurs documentalistes.

- 1° Connaître les enseignements de spécialité en lycée général et les séries en lycée technologique ainsi que leurs spécificités
-

Activités possibles

- Intervention d'une ou d'un psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) : présentation des voies de formation proposées en lycée.
- Mentorat par des élèves de 1ère – terminale : présentation des contenus disciplinaires (série ou enseignements de spécialité).
- Animation d'atelier méthodologique sur la recherche d'information par les documentalistes et utilisation des ressources proposées par l'Onisep, en CDI ou en salle informatique (sites www.onisep.fr, www.secondes2018-2019.fr, CIDJ,...).
- Présentation des voies d'enseignement général et technologique, les séries et les spécialités :
 - Vers le baccalauréat 2021, eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html
 - Découvrir le nouveau lycée, site de l'Onisep <http://www.secondes2018-2019.fr/Sites-annexes/Secondes-2018-2019/Je-decouvre-le-nouveau-lycee/En-route-vers-le-bac-2021?id=1019041>

- Séances en salle informatique sur l’outil Horizons 2021 de l’Onisep pour faire des recherches sur les enseignements de spécialité

2° Connaître des grandes filières de l’enseignement supérieur, leurs conditions et modalités d’accès

Activités possibles

- Séances d’information avec le ou la psychologue de l’éducation nationale (PsyEN).
- Animation d’atelier méthodologique sur la recherche d’information par les documentalistes et utilisation de la plateforme Parcoursup et des ressources proposées par l’Onisep : présentation du schéma d’ensemble des filières de l’enseignement supérieur, faire comprendre les différents parcours et passerelles qui leur sont proposées pour aboutir à un niveau de formation.

3° Identifier la diversité des parcours et les possibilités d’insertion

Activités possibles

- Recherches individuelles ou par groupe sur les parcours de formation de professionnels ou de diplômés de l’enseignement supérieur sur internet, via des rencontres avec des étudiants ou des anciens élèves ;
- Organiser des rencontres avec des professionnels dans le cadre d’ateliers, d’interview, lors des semaines de l’orientation ou de forum des métiers pour les interroger sur leur parcours ;
- Mettre en place des activités de retours d’expérience à la suite des forums de métiers ou des semaines de l’orientation : questionnaires, entretiens/échanges en classe entière ou petits groupes, exposés,...

Axe 3. Elaborer son projet d’orientation

1° Explorer ses intérêts

Activités possibles

- Effectuer des tests ou questionnaires d’intérêts
 - quiz de l’Onisep « des métiers selon mes goûts » <http://www.secondes2018-2019.fr/Sites-annexes/Secondes-2018-2019/Je-construis-mes-choix/Des-metiers-selon-mes-gouts?id=1019047>
 - test « Quels métiers s’offrent à vous ? » Oriane, Ile de France <https://www.oriane.info/quels-metiers-soffrent-vous-0>
- Entretiens personnalisés d’orientation menés par les enseignants, en collaboration avec les psychologues de l’éducation nationale (PsyEN).

2° Savoir s’autoévaluer

Activités possibles

- Hiérarchiser des professions selon les critères personnels explicites ;
- Hiérarchiser les différents facteurs à considérer pour prendre une décision concernant son orientation.

3° Mettre en perspective les champs d'activités professionnels et les formations en fonction de goûts personnels

Activités possibles

- Tutorat en interne à l'établissement, par un étudiant ou un enseignant du supérieur ;
- Parrainage par un représentant du monde professionnel.

4° Au regard du travail de réflexion amorcé au cours de l'année, faire ses choix pour le cycle terminal du lycée

Activités possibles

- Présenter les étapes clés de la classe de seconde <http://www.secondes2018-2019.fr/Sites-annexes/Secondes-2018-2019/Je-decouvre-le-nouveau-lycee/Entrer-en-premiere-comment-choisir?id=1019041>
- Proposer une fiche de dialogue pour aider l'élève à faire ses choix en fonction de ses goûts personnels et de son projet d'orientation post-baccalauréat.



À LA LOUPE

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ AU COURS DE LA CLASSE DE SECONDE

Ce document vise à donner les éléments de contexte et de sens essentiels à la compréhension de la nouvelle organisation du lycée avec la mise en place des enseignements de spécialité, à outiller les acteurs pour accompagner les lycéens dans le choix de leur parcours et à apporter des réponses concrètes à leurs interrogations.

COMMENT PRESENTER LES NOUVEAUX PARCOURS AU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUX ELEVES ET A LEUR FAMILLE ?

Le but est de préciser les objectifs poursuivis du nouveau lycée général et technologique qui offre **plus de choix et assure un meilleur accompagnement pour construire un parcours personnel plus adapté aux talents, intérêts et aspirations de chaque élève**. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la réforme pourront prendre sens pour les élèves et leur famille, favorisant ainsi une posture active dans la construction des parcours.

Des parcours personnalisés et diversifiés

Dans les voies générale et technologique, l'enseignement s'organise autour d'enseignements communs à tous les élèves (dont les volumes horaires varient en fonction du niveau et de la voie de formation¹), d'enseignements de spécialité à choisir selon ses goûts et ses aptitudes, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

Dans la voie générale, la possibilité de choisir des enseignements de spécialité combinés parmi douze permet d'offrir des parcours ouverts avec un large éventail pour la suite de leurs études. Le champ des possibles est ainsi démultiplié pour permettre à chacun de développer ses points forts, de suivre des trajectoires sur mesure et d'y réussir.

Dans la voie technologique, les mêmes enseignements communs sont dispensés dans les sept séries et chacune se distingue par des enseignements de spécialité propres.

Une orientation construite de manière progressive

De la seconde à la terminale, le lycéen est amené, par des choix successifs, à **élaborer progressivement son projet personnel d'orientation**. A chaque étape de son parcours au lycée, ses choix sont éclairés grâce à un dialogue continu avec l'équipe pédagogique et éducative et par des actions d'information multiples impliquant l'intervention de partenaires extérieurs en coordination avec le programme annuel de l'établissement : régions, acteurs de l'enseignement supérieur, représentants des mondes économique, professionnel et associatif...

Un accompagnement renforcé vers la réussite

¹ Voir arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 relatif à l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal.

Le temps dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation² permet au lycéen de développer des compétences multiples pour s'orienter. Il le conduit à identifier ses goûts, ses aptitudes et motivations sur lesquels il s'appuiera pour construire un parcours personnalisé et y réussir. Cet accompagnement s'appuie sur trois piliers fondamentaux pour élaborer tout projet d'orientation :

- se connaître par ses intérêts, ses points forts et savoir s'autoévaluer ;
- découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;
- connaître les parcours de formation du lycée, de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;

Cet accompagnement se poursuit ensuite en classes de première et de terminale.

COMMENT EXPLIQUER LES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE ?

Les enseignements de spécialité sont des enseignements obligatoires qui ont pour objectifs de permettre aux élèves :

- d'élargir et d'approfondir leurs connaissances dans des univers qui les motivent ;
- de s'initier aux méthodes et développer les compétences associées à ces univers ;
- de les préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Dans la voie générale, les enseignements de spécialité sont choisis en classe de seconde parmi onze. Un douzième enseignement de spécialité, biologie-écologie, est dispensé en lycée général et technologique agricole. Les élèves peuvent les combiner pour construire des parcours personnalisés de formation qui répondent à leurs motivations et leur ouvrent des horizons variés.

En classe de première générale, l'élève suit trois enseignements de spécialité de 4 heures chacun en complément des enseignements communs et, s'il le souhaite, des enseignements optionnels. À l'issue de la classe de première, l'élève précise les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale pour les approfondir et conforter la suite de son parcours.

En classe de terminale générale, les deux enseignements de spécialité conservés représentent 6 heures chacun. L'élève pourra s'appuyer sur les compétences développées tout au long du cycle terminal pour enrichir et consolider progressivement son projet personnel de poursuite d'études post-bac.

Dans la voie technologique, le choix de la série détermine les enseignements de spécialité suivis.

En classe de première technologique, les trois enseignements de spécialité découlent directement de la série choisie. Ils permettent de préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures. Leur volume horaire total peut varier de 15 à 18 heures par semaine selon les séries.

En classe de terminale technologique, les deux enseignements de spécialité suivis varient au total de 16 à 18 heures par semaine. Dans les séries STL, STI2D et STMG, les élèves choisissent un enseignement spécifique en lien avec les enseignements de spécialité de la série.

L'organisation des enseignements des classes de première et de terminale des technologiques³ est présentée dans le document suivant :



Clic pour agrandir

➤ Tous les enseignements de spécialité seront-ils accessibles à tous les élèves ?

² 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. (arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018 relatif à l'organisation et les volumes horaires des enseignements du cycle terminal)

³ http://cache.media.education.gouv.fr/file/05 - Mai/18/5/BAC2021_6pages-voie techno_941185.pdf

Toutes les spécialités sont accessibles à tous les élèves quels que soient les enseignements suivis en classe de seconde.

Les enseignements optionnels suivis en classe de seconde générale et technologique ne sont pas déterminants pour le choix des enseignements de spécialité dans la voie générale. Ils ne constituent ni un préalable ni une priorité pour poursuivre dans un enseignement particulier.

Il en est de même pour le choix d'une série dans la voie technologique.

Une offre la plus riche possible sera proposée dans les lycées afin de favoriser la continuité pédagogique dans l'établissement fréquenté en classe de seconde.

Pour la voie technologique, la carte des formations actuelle vise d'ores et déjà à une répartition équilibrée sur le territoire et certains choix nécessiteront, comme aujourd'hui, une relative mobilité.

Dans la voie générale, sur les douze enseignements de spécialité arrêtés au niveau national, les sept spécialités les plus classiques seront proposés dans la plupart des lycées offrant aujourd'hui les trois séries générales (L, S, et ES), c'est-à-dire :

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales;
- Mathématiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences économiques et sociales.

Quatre autres spécialités – arts, littérature et langues et cultures de l'antiquité, numérique et sciences informatiques, sciences de l'ingénieur – seront offertes aux élèves dans un périmètre géographique raisonnable, arrêté par le recteur d'académie. Une cinquième spécialité, biologie-écologie, dispensée uniquement en lycée général et technologique agricole, sera offerte selon le périmètre géographique arrêté par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

A la faveur de conventions passées entre certains établissements, les élèves pourront bénéficier d'une offre d'enseignements de spécialité élargie. Les familles pourront également opter pour l'enseignement à distance dans le cas où la spécialité souhaitée serait proposée par le CNED⁴.

La carte académique des enseignements de spécialité est soumise à l'avis des instances académiques et s'élabore également en lien avec les représentants de l'enseignement privé sous contrat. Elle est fixée au plus tard au début du mois de janvier précédant la rentrée.

➤ **Quels sont les contenus pédagogiques abordés dans les enseignements de spécialité ?**

Les programmes des classes de seconde et de première seront publiés en janvier 2019. Une description synthétique des contenus des enseignements de spécialité proposés en classe de première générale est disponible dans le document suivant : [description des contenus de chaque enseignement](#)⁵

⁴ Centre national d'enseignement à distance

⁵ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/18/1/Presentation_des_enseignements_de_specialite_de_la_voie_generale_1030181.pdf

➤ Comment sont évalués les enseignements de spécialité dans le nouveau bac ?

L'évaluation des enseignements de spécialité prend une place importante dans le cadre du bac 2021. Elle comprend :

- une épreuve finale pour chacun des deux enseignements conservés en classe de terminale. Chaque épreuve est affectée d'un coefficient de 16 sur 100, ce qui leur confère un poids important par rapport à l'ensemble des épreuves ;
- une épreuve commune de contrôle continu en fin de première pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de terminale, affectée d'un coefficient de 5 sur 100 ;
- une épreuve orale obligatoire terminale de vingt minutes préparée pendant le cycle terminal et portant sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis. Cette épreuve est affectée d'un coefficient de 10 sur 100 ;
- une note issue des résultats obtenus tout au long du cycle terminal (en classe de première et en classe de terminale) et figurant sur le livret scolaire de l'élève. Cette note globale est affectée d'un coefficient de 10 sur 100.

COMMENT AIDER LES ELEVES DE CLASSE DE SECONDE A FAIRE DES CHOIX REFLECHIS ?

Dès le début de l'année de seconde, les lycéens sont invités à réfléchir à leur parcours par l'équipe pédagogique, qui pourra s'appuyer sur l'expertise des psychologues de l'éducation nationale.

- **Réserver des temps de débats en classe entière ou en groupes réduits** pour se projeter dans l'avenir personnel d'abord, puis vers des choix de vie, et enfin des orientations scolaires et professionnelles. Ces séquences pourront être co-animées de manière complémentaire par les professeurs principaux et le psychologue de l'éducation nationale.
- **Amener les élèves à prendre conscience de leurs points forts et de leurs intérêts et à faire le lien avec les enseignements proposés dans les différentes voies de formation ;**
 - *Exemple 1 : favoriser les échanges avec des professionnels et des étudiants lors des événements dédiés à l'orientation : préparer ces événements en amont lors des séquences d'accompagnement et les exploiter en aval pour aider les élèves à mieux s'approprier les informations, à formuler leurs aspirations et à identifier les pistes qui leur correspondent.*
 - *Exemple 2 : proposer aux élèves de cerner leurs intérêts en lien avec les métiers avec le quiz⁶ Onisep de la plate-forme www.secondes2018-2019.fr*
- **Leur permettre de découvrir l'ensemble des voies de formation et des enseignements de spécialité** en leur proposant une démarche active de recherche d'informations ;
 - *Exemple : faire découvrir les ressources de la plate-forme www.secondes2018-2019.fr développée par l'Onisep en proposant une séance de recherche en salle informatique, au centre de documentation et d'information (CDI) ou au centre d'information et d'orientation (CIO). Utiliser l'outil « <http://www.horizons2021.fr/> » pour s'informer sur les enseignements de spécialité et les perspectives qu'ils offrent.*

COMMENCEZ LE QUIZ →

HORIZONS

⁶ <http://www.secondes2018-2019.fr/Sites-annexes/Secondes-2018-2019/Je-construis-mes-choix/Des-metiers-selon-mes-gouts?id=1019047>

- Profiter des réunions de parents animées par l'équipe de direction avec le support du psychologue de l'éducation nationale pour **informer les élèves et leur famille des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement**. A cette occasion, une présentation générale de l'esprit de la réforme , de ses trois piliers (renforcement des compétences communes à tous, personnalisation progressive des parcours et accompagnement vers la réussite académique et personnelle (projet de formation, IP)) et de ses finalités en termes de meilleure préparation des élèves à leur parcours de formation pourra leur apporter des repères essentiels.
- **Organiser des espaces et des temps d'accueil collectifs ou individualisés** afin de permettre à toutes les familles, quel que soit leur environnement socio-culturel et leur niveau d'information, de bousculer les représentations stéréotypées, de lutter contre l'autocensure et d'élargir leurs horizons. Le recours au témoignage d'anciens élèves ou de parents peut favoriser les échanges et les identifications pour faire évoluer les idées reçues.
- **Présenter les étapes successives du parcours au lycée de la seconde à la terminale comme autant d'opportunités de faire des choix progressifs à des étapes clés:**
 - *en classe de première, l'accompagnement au choix d'orientation permet d'initier la mise en projet du lycéen et d'explorer les filières dans lesquelles se porteront ses intérêts et les plus propices à sa réussite. Le travail de projet individuel ou collectif dans la perspective de l'épreuve de l' « oral terminal » est préparé dans le cadre des enseignements de spécialité et favorise la projection sur l'enseignement supérieur ;*
 - *en classe de terminale générale, le choix des deux enseignements de spécialité conservés est accompagné. On pourra rassurer les élèves les plus hésitants par le caractère réversible des choix : il est possible à titre exceptionnel de suivre un enseignement non suivi en classe de première, après avis du conseil de classe en fin d'année. Il s'agira de s'assurer que le nouvel enseignement choisi par rapport à l'enseignement abandonné apporte une réelle plus-value dans l'approfondissement de la spécialité en lien avec le projet de formation.*
- **Présenter les enjeux de la procédure d'orientation en classe de 2^{de} en rassurant les élèves sur le caractère progressif et non définitif des choix qui leur sont offerts** : possibilité de garder des choix ouverts au 2^e trimestre et d'avoir le temps de consolider les choix en fin d'année.
- **Formuler des recommandations constructives dans le cadre du conseil de classe** qui expliciteront les points forts sur lesquels les élèves pourront s'appuyer pour réussir dans la voie choisie ou les méthodes pour surmonter les difficultés potentielles au regard des choix formulés.

➤ **Accompagner tout au long de l'année scolaire**

En classe de seconde, l'accompagnement au choix de l'orientation vise à aider les élèves à connaître et exprimer leurs goûts et appétences, à leur faire découvrir les parcours proposés au lycée et à engager une démarche réflexive. Il s'inscrit dans le parcours de l'élève.

Un volume horaire annuel dédié⁷ est intégré dans l'organisation de la classe de seconde, ainsi que dans chacune des deux années du cycle terminal général et technologique. Le programme de cet accompagnement au choix de l'orientation est planifié et arrêté dans le cadre du projet d'établissement. Outre des séquences régulières d'accompagnement, il peut inclure des actions ponctuelles comme les deux semaines de l'orientation de novembre-décembre et de février-mars, des journées de découverte des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur.

Un des objectifs de cet accompagnement en classe de seconde est de permettre aux élèves de connaître les voies technologique et générale et leurs différents parcours (séries en voie technologique ou enseignements de spécialité en voie générale). Les parcours relevant de la voie technologique doivent être envisagés positivement comme de véritables voies de réussite comme ceux de la voie générale et non comme une alternative à une orientation vers la voie générale qui ne peut se concrétiser.

Il appartiendra aux équipes éducatives d'aider les élèves à exprimer leurs goûts et appétences qui fonderont leurs choix et soutiendront leur motivation à réussir. Dans la perspective d'une voie générale, ils seront accompagnés pour choisir les enseignements de spécialité en vue d'approfondir et d'élargir leurs connaissances. Cette information peut aller jusqu'à introduire aux grandes filières de l'enseignement supérieur et à la diversité des parcours possibles dans la perspective de l'élaboration d'un projet bac-3/bac+3.

Dans ce cadre, les phases de choix sont autant d'occasions de moments d'échanges avec les élèves et les familles : réunion d'information organisée à l'échelle de l'établissement ou dans la classe, préparation des conseils de classe en heure de vie de classe, accompagnement personnalisé, entretien individualisé...

➤ **Mener à des choix progressifs, rythmés par les phases de dialogue pour l'orientation**

La procédure d'orientation comprend des phases de dialogue avec une étape provisoire au 2^e trimestre et un choix définitif en fin d'année scolaire. La fiche dialogue remise aux parents à chaque phase permet de formaliser les échanges entre les familles et le conseil de classe.

- **Au 2^e trimestre**, l'élève et sa famille demande une voie d'orientation après la seconde dans le cadre de la procédure d'orientation.
À cette occasion, lorsqu'il opte pour la voie générale, l'élève fait connaître au conseil de classe les enseignements de spécialité qu'il envisage. À ce stade, son choix reste ouvert et l'équipe pédagogique et éducative peut l'encourager à ne pas se censurer ou limiter son projet. Ainsi, il est invité à indiquer, au moyen de la fiche dialogue, quatre enseignements qui l'intéressent, voire un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté. Le conseil de classe peut en retour formuler des recommandations concernant ces choix sur la base des capacités et des acquis de l'élève. Ces recommandations sont personnalisées et sont autant de préconisations faites pour chaque élève : proposition d'accompagnement personnalisé pour approfondir ou soutenir les apprentissages dans la perspective du choix, encouragements pour certains choix, avis sur les chances de réussite dans l'enseignement de spécialité envisagé...

Le dialogue instauré dans le cadre de la procédure d'orientation doit permettre à l'élève de connaître ses motivations et ses perspectives de réussite dans les différents domaines qui l'intéressent : l'accompagnement personnalisé ou un entretien individuel apporteront à l'élève

⁷ 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

une explicitation des recommandations du conseil de classe pour l'aider à identifier des spécialités en lien avec ses aptitudes et intérêts.

- **Au 3^e trimestre**, avant la tenue du conseil de classe, l'élève et sa famille formulent des vœux définitifs pour une voie d'orientation. S'agissant de la voie générale, l'élève et sa famille, informés des organisations spécifiques de l'établissement et éclairés par le dialogue avec l'équipe pédagogique et le psychologue de l'éducation nationale, font également connaître leur choix définitif de trois enseignements de spécialité sur la même fiche dialogue. Le conseil de classe peut alors à nouveau y formuler des recommandations à la famille sur la base du bilan annuel des acquis de l'élève. Ces recommandations pourront apporter des éléments concernant le contexte de l'organisation de l'établissement pour assurer l'offre des enseignements de spécialité.

➤ **S'appuyer sur le conseil de classe en tant qu'instance pédagogique d'échanges et de regards croisés**

Le conseil de classe doit permettre aux équipes pédagogiques de croiser les différents acquis, compétences et aptitudes de chaque élève, de comprendre les difficultés et d'identifier les points d'appui et de progression. Le bilan trimestriel doit permettre de formuler pour chacun un projet pédagogique personnalisé portant sur les méthodes et compétences à développer et sur les parcours les plus propices au développement des aptitudes.

Sa préparation et sa restitution sont des moments essentiels pour rendre les élèves acteurs de leur formation et partie prenante de leur évaluation, améliorer leur motivation, et donc leur réussite. C'est l'occasion de rendre lisible l'évaluation des élèves et de la partager avec eux afin qu'ils puissent mieux comprendre les attentes des enseignants, mieux identifier leurs capacités, leurs marges de progression.

LA PROCEDURE D'ORIENTATION ET LA FICHE DIALOGUE – SUR QUELS POINTS PORTE LA DECISION ?

La remise de la fiche dialogue peut enclencher la réflexion sur l'orientation et permet d'initier les échanges avec les familles.

1. Les demandes d'orientation, les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation portent sur les voies d'orientation :
 - des classes de première, puis de terminale générales
 - des différentes séries des classes de première, puis de terminale technologiques
2. La fiche dialogue retrace le suivi des échanges entre l'élève et sa famille d'une part et le conseil de classe et le chef d'établissement d'autre part, aux phases provisoire et définitive de la procédure.
 - L'élève et sa famille y formulent leurs demandes dans le cadre des voies d'orientation générale et technologiques...
 - Le conseil de classe répond à ces demandes d'orientation dans ce même cadre.
 - **Le chef d'établissement s'appuie sur les propositions d'orientation du conseil de classe pour arrêter la décision d'orientation, toujours dans le cadre des voies d'orientation.**
 - En cas de désaccord, après un entretien avec le chef d'établissement, la famille peut faire appel de la décision d'orientation ou demander le maintien dans la classe d'origine.

3. La fiche dialogue est également un support permettant de formaliser les échanges entre les équipes pédagogiques et éducatives, l'élève et sa famille tout au long de l'année.
- Aux phases provisoire et définitive de la procédure d'orientation, elle permet aux familles qui demandent la voie générale de faire connaître l'état de leur réflexion pour le choix des enseignements de spécialité qui leur incombe et au conseil de classe de formuler des recommandations sur ces choix en fonction du bilan des acquis de l'élève, et en tenant compte des spécificités organisationnelles de l'établissement. **À l'issue du dialogue, c'est l'élève, avec sa famille, qui choisit ses enseignements de spécialité en toute connaissance de cause et dans le cadre de l'offre accessible en restant dans son établissement d'origine ou en changeant d'établissement.**

QU'EN EST-IL DES MODALITES D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE ?

➤ Pour la classe de première générale

- **Le cas général** : le choix définitif des trois enseignements de spécialité obligatoires dans l'établissement fréquenté se réalise concrètement lors de l'inscription en première auprès de l'établissement.
- **Le cas échéant**, l'élève peut bénéficier de l'offre de formation d'un établissement partenaire de proximité ou du CNED lorsque celle-ci n'est pas présente dans l'établissement fréquenté. Il est alors inscrit dans son établissement avec une convention d'accueil pour l'enseignement en question dans l'établissement partenaire.
- **A la marge**, il lui est également possible de demander un changement d'établissement pour suivre un enseignement moins courant non accessible dans son établissement ou par conventionnement avec un établissement voisin. Dans ce cas, une procédure d'affectation est définie au niveau académique. L'affectation dépendra des critères déterminés selon les caractéristiques de l'enseignement. Un choix interne à l'établissement fréquenté devra être envisagé en cas de non admission.

➤ Pour la classe de première technologique

- **Le cas général** : l'admission dépend des possibilités d'accueil dans les séries technologiques.
- **En conséquence**, une procédure d'affectation est organisée dans de nombreuses académies. Elle permet d'attribuer une place dans un établissement à chaque élève en fonction de la série choisie. Ainsi, l'élève peut être amené à s'inscrire dans un établissement différent de celui fréquenté en classe de seconde générale et technologique.

La mise en place d'une réforme laisse la place aux marges d'autonomie des établissements. Ce guide permet de vous accompagner et au-delà de ses préconisations, la place des expériences, expérimentations et innovations menées dans le cadre d'un projet et d'une politique d'établissement doit être importante. Les nouvelles pratiques, les nouveaux outils d'accompagnement, les nouvelles coopérations entre tous les membres de la communauté scolaire sont encouragés à tous les niveaux pour guider les élèves vers leur réussite.

ANNEXE : DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Arts - Arts du cirque

L'enseignement de spécialité **Arts du cirque** articule la pratique approfondie des disciplines de cirque, le développement d'une créativité sensible et la construction d'une culture essentielle pour l'analyse critique des œuvres circassiennes. Cet enseignement vise la réalisation d'une prestation personnelle, réfléchie et enrichie de références. Guidé par une équipe pédagogique pluridisciplinaire et des partenaires professionnels du cirque, le lycéen construit son propre terrain de recherche et d'expérimentation. Par la pratique d'au moins une discipline du répertoire et par l'étude des arts du cirque dans le temps et dans l'espace, le lycéen prend conscience de son rapport à l'autre, à l'espace et au monde, et participe à la construction de son projet personnel.

Arts - Arts plastiques

L'enseignement de spécialité **Arts plastiques** associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images. Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il permet au lycéen de découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions. Il l'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique et de réflexion sur l'art.

Arts - Cinéma-audiovisuel

L'enseignement de spécialité de **cinéma-audiovisuel** propose aux lycéens une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques. Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.). En classe de première, l'attention se porte particulièrement sur le statut de l'auteur : comment un style et un propos peuvent-ils se développer dans les contraintes multiples du système de production ? Comment le projet d'un réalisateur peut-il émerger d'un processus collectif porté tant par une équipe artistique que par une équipe technique ?

Arts - Danse

L'enseignement de spécialité **Danse** associe l'acquisition d'une culture artistique vivante et ambitieuse, et la pratique artistique qui amène l'élève à conduire un travail chorégraphique personnel. Grâce au partenariat avec les structures culturelles, l'élève rencontre des artistes et leurs œuvres ; il approfondit ainsi son questionnement sur l'art chorégraphique et apprend à porter un regard éclairé et critique sur la pluralité des pratiques dansées. Il développe enfin des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires et d'autres domaines de la pensée et des arts.

Arts - Histoire des arts

L'enseignement de spécialité d'**histoire des arts** propose aux lycéens un panorama des formes de création artistique et s'attache à étudier leur contexte de création, quelles que soient leur époque et leur origine géographique. Cet enseignement a pour objectif de dispenser des clés d'analyse pour l'approche et la compréhension des arts plastiques, de la musique, des arts du spectacle, du cinéma, de l'architecture, etc. Il offre également une initiation aux pratiques culturelles en confrontant les lycéens aux œuvres grâce à des visites de différentes institutions culturelles. En classe de première, l'enseignement est centré sur les modalités de création d'une œuvre : les techniques, l'artiste, le public et ses attentes ; le contexte politique, économique, social et artistique ; la popularité et la postérité de l'œuvre au fil du temps.

Arts - Musique

L'enseignement de spécialité de **musique** (classe de première, voie générale) développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les lycéens acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

Arts - Théâtre

L'enseignement de spécialité de **théâtre** propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale. Cet enseignement permet l'acquisition du vocabulaire d'analyse essentiel pour comprendre les choix opérés pour la création d'un spectacle et de connaissances historiques par l'étude de plusieurs grandes époques de développement de l'art théâtral, y compris dans des traditions non-occidentales. Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

Biologie, écologie

L'enseignement de spécialité de **biologie-écologie**, proposé dans les lycées agricoles, a pour objectifs d'acquérir et de consolider des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes vivants, d'aborder des problématiques écologiques et biologiques avec des arguments scientifiques. Il vise aussi à participer à la construction d'une culture scientifique solide, à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

La spécialité **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** propose des clés de compréhension du monde contemporain par l'étude de différents enjeux politiques, sociaux et économiques majeurs. Chaque thème est l'occasion d'une observation du monde actuel, mais également d'un approfondissement historique et géographique permettant de mesurer les influences et les évolutions d'une question politique. L'analyse, adossée à une réflexion sur les relations internationales, développe le sens critique des lycéens, ainsi que leur maîtrise des méthodes et de connaissances approfondies dans différentes disciplines ici conjuguées.

Humanités, littérature et philosophie

La spécialité **Humanités, littérature et philosophie** propose l'étude de la littérature et de la philosophie de toutes les époques par la lecture et la découverte de nombreux textes afin d'affiner la pensée et de développer la culture du lycéen. Elle s'appuie sur plusieurs grandes questions qui accompagnent l'humanité, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : comment utiliser les mots, la parole et l'écriture ? Comment se représenter le monde, celui dans lequel on vit et ceux dans lesquels ont vécu et vivent d'autres hommes et femmes ? Cet enseignement développe ainsi la capacité du lycéen à analyser des points de vue, à formuler une réflexion personnelle argumentée et à débattre sur des questions qui relèvent des enjeux majeurs de l'humanité.

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

L'enseignement de spécialité en **langues, littératures et cultures étrangères et régionales** (classe de première, voie générale) s'adresse à tous les lycéens souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien) à un niveau d'utilisateur expérimenté. Il vise à faire acquérir une culture approfondie et diverse relative à la langue étudiée. En s'appuyant sur des supports variés et authentiques (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques ...), les élèves sont amenés à découvrir la spécificité de la culture propre à la langue étudiée, les œuvres patrimoniales majeures qui la constituent mais aussi les grandes questions qui traversent l'actualité des pays concernés ou qui ont forgé leur histoire.

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

La spécialité **Littérature, langues et cultures de l'Antiquité** propose d'étudier de manière approfondie la langue, la littérature, l'histoire et les civilisations grecque et romaine en les mettant constamment en regard avec notre monde contemporain. Cette spécialité se fonde sur la lecture et la découverte de nombreux textes, en langue ancienne et en traduction, qui servent de supports à l'apprentissage du latin ou du grec. Le thème central « Vivre dans la cité », est décliné à travers l'étude des rapports entre hommes et femmes, des formes de la justice et de la place des dieux. En revisitant ainsi les modes de vie et de pensée des Anciens à la lumière de la modernité, l'élève en perçoit autant la singularité que la proximité. Il enrichit sa réflexion sur les sociétés antiques et contemporaines et acquiert une culture riche et diverse.

Mathématiques

L'enseignement de spécialité de **mathématiques** permet aux lycéens d'explorer la puissance des mathématiques comme outil de modélisation et de représentation du monde, au travers de l'étude renforcée et approfondie des thèmes suivants : « Algèbre », « Analyse », « Géométrie », « Probabilités et statistique » et « Algorithmique et programmation ». Cet enseignement s'ouvre à l'histoire des mathématiques pour éclairer l'émergence et l'évolution des notions et permet aux lycéennes et aux lycéens d'accéder à un plus haut degré d'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise l'expérimentation et la mise en situation. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales sont valorisées.

Numérique et science informatique

L'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** propose aux lycéens de découvrir des notions en lien, entre autres, avec l'histoire de l'informatique, la représentation et le traitement de données, les interactions homme-machine, les algorithmes, le langage et la programmation. Le lycéen s'y approprie des notions de programmation en les appliquant à de nombreux projets. La mise en œuvre du programme multiplie les occasions de mise en activité des

lycéens, sous diverses formes qui permettent de développer des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.).

Physique-chimie

L'enseignement de spécialité de **physique-chimie** propose aux lycéens d'explorer le réel, du microscopique au macroscopique, en étudiant l'"organisation et les transformations de la matière", le "Mouvement et les interactions", " les conversions et transferts d'énergie" et " les ondes et signaux". Cet enseignement promeut une alliance équilibrée entre deux aspects fondateurs de la discipline : l'expérimentation et la modélisation, qui conduisent conjointement à la formulation mathématique de lois physiques validées. Les nombreux domaines d'applications tant de la vie courante que liés aux grands enjeux sociétaux (énergie, environnement) donnent à l'élève une image concrète, vivante et actuelle de la physique et de la chimie.

Sciences de l'ingénieur

L'enseignement de spécialité **Sciences de l'ingénieur** propose aux lycéens de découvrir les notions scientifiques et technologiques au travers de trois grandes thématiques : « les territoires et les produits intelligents, la mobilité des personnes et des biens », « l'humain assisté, réparé, augmenté » et « l'éco-design et le prototypage de produits innovants ». Cet enseignement développe chez l'élève ses capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation, d'analyse critique afin de mieux comprendre la démarche de l'ingénieur. L'enseignement de sciences de l'ingénieur s'articule avec les apports des autres enseignements scientifiques du cycle terminal. Le programme introduit la démarche d'ingénierie design de produits innovants qui sollicite la créativité des lycéens, notamment au moment de l'élaboration d'un projet. Ce dernier permet aux lycéens de développer leur capacité à innover, à imaginer et matérialiser une solution à un type de problématique rencontré par un ingénieur.

Sciences économiques et sociales

L'enseignement de spécialité **Sciences économiques et sociales** renforce et approfondit la maîtrise par les lycéens des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. En renforçant les approches microéconomiques nécessaires pour comprendre les fondamentaux de l'économie et en proposant une approche pluridisciplinaire qui s'appuie notamment sur les sciences sociales, cet enseignement contribue à l'amélioration de la culture économique et sociologique des lycéens.

Sciences de la vie et de la Terre

L'enseignement de spécialité **Sciences de la vie et de la Terre** propose aux lycéens d'approfondir des notions en liens avec les thèmes suivant : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant », « Les enjeux planétaires contemporains » et « Le corps humain et la santé ». Le programme développe chez le lycéen des compétences fondamentales telles que l'observation, l'expérimentation, la modélisation, l'analyse, l'argumentation, etc., indispensables à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité propose également à l'élève une meilleure compréhension du fonctionnement de son organisme, une approche réfléchie des enjeux de santé publique et une réflexion éthique et civique sur la société et l'environnement. La spécialité Sciences de la vie et de la terre s'appuie sur des connaissances de physique-chimie, mathématiques et informatique acquises lors des précédentes années et les remobilise dans des contextes où l'élève en découvre d'autres applications.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en Tle	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 SPÉCIALITÉS EN 1^{re}

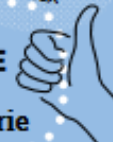


2 SPÉCIALITÉS EN Tle

VOIE GÉNÉRALE
Enseignements de spécialité

< ou >

1 SÉRIE AU CHOIX



VOIE TECHNOLOGIQUE
Enseignements de spécialité selon la série

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur education.gouv.fr

STMG
sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S
sciences et technologies de la santé et du social

STHR
sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D
sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL
sciences et technologies de laboratoire

STD2A
sciences et technologies du design et des arts appliqués

TMD
techniques de la musique et de la danse

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales - (5) L'option LDA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

(Source : éducol, Fascicule d'information aux familles, 12 nov. 2018)